

Changeement
d'heure en 2012
Été : le 25 mars
(plus une heure)
Hiver : le 28 octobre
(moins une heure)

Primarette Infos Mairie

communauté
de communes



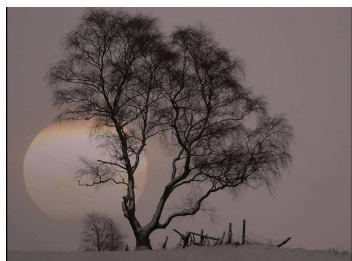
Pays de
Beaurepaire

Centre Administratif
Beaurepaire 38270

n° 42

janvier - février - mars 2012

Email : mairie.primarette@territoire-de-beaurepaire.fr



La Mairie

Téléphone : 04.74.84.57.27

Fax : 04.74.79.51.50

Ouverture au public :

Mardi, mercredi, jeudi
de 9h00 à 11h30

Vendredi

de 9h00 à 11h30 et
de 14h00 à 17h00

Samedi

de 9h00 à 11h30

Mme le Maire reçoit sur R.V.
le matin des jours ouvrés.

Tél. du Maire

Mme APPRIEUX :

04.74.84.51.63

Tél. des Adjoints :

M. DANZO : 04.74.84.56.94

M. FAURE : 04.74.84.56.76

Mme BRAGANTI :

04.74.20.47.30



LE MOT DU MAIRE

L'année 2012 est une année cruciale dans la vie politique de notre Nation. Nous devons choisir le Président de la République et les députés qui siégeront à l'Assemblée Nationale. Il est de notre devoir de citoyen de voter massivement aux élections qui vont s'échelonner d'avril à juin 2012. (Élections présidentielles les 22 avril et 6 mai 2012, élections législatives les 10 et 17 juin 2012).

Par la même occasion, le 22 avril je vous invite à notre marché des producteurs avec un stand de vente de fleurs et de paella au bénéfice du CCAS. Venez nombreux.

Les beaux jours nous invitent aux promenades. Mais attention, certaines fleurs sauvages se raréfient du fait de la cueillette et méritent une protection particulière. En Isère, la cueillette des espèces végétales sauvages est réglementée par arrêté préfectoral consultable dans toutes les mairies (Arrêté n°2010-06151 du 22 octobre 2010 relatif à la protection des espèces végétales sauvages).

Quelques plantes dont la cueillette est soumise à restriction : jonquilles et narcisses (limitée à quinze brins par personne), muguet (quantité limitée à ce que peut contenir la main d'une personne adulte).

L'adoption du compte administratif 2011 a été approuvée lors de la séance du mois de février 2012. L'adoption de celui-ci correspond à la clôture des comptes de l'année antérieure.

Les travaux préparatoires du budget 2012 sont à l'étude ; il sera voté le 29 mars et dans le prochain Infos- Mairie nous ferons un point financier plus en détail.

Le Maire, Angéline APPRIEUX

Traitement des déchets : Points d'Apport Volontaire

Le réaménagement du **point d'apport volontaire** (P.A.V) à l'entrée du village se fera dans l'année. Un deuxième P.A.V. est installé chemin de la matinière depuis Mars.

Je saisis cette occasion pour déplorer publiquement un ensemble de dépôts sauvages au pied des conteneurs et lancer un appel au civisme et à la responsabilité de chacun : si, exceptionnellement, les conteneurs sont pleins et vous empêchent d'y effectuer vos dépôts, prévenez la mairie et ne déposez rien au pied des conteneurs.

Les dépôts sauvages constatés sur des terrains privés, au bord des routes ; outre qu'ils constituent un **manque de respect** et une **marque de mépris** envers les autres usagers, ils sont éparpillés par le vent, polluent inutilement la nature et les propriétés privées riveraines et nécessitent des ramassages, généralement réalisés bénévolement.

Merci de votre compréhension.

Relevage des ordures ménagères

En raison des fêtes de Pâques (Dim. 8 avril) le relevage des ordures ménagères est annulé et reporté à la semaine suivante. Aucun changement pour la Pentecôte (Dim. 27 mai).



Carnaval des Ecoles



En bref.....

Rentrée scolaire année 2012 / 2013 : Les inscriptions se feront la première quinzaine de mai, en mairie, aux heures d'ouverture.

Pour les futurs inscrits, une journée portes ouvertes aura lieu le lundi 2 juillet 2012.

Pour toute inscription se munir : - du livret de famille - d'un justificatif de domicile et du certificat de radiation pour les élèves venant d'une autre école.

Les parents pourront ensuite demander à rencontrer les enseignants et prendre rendez-vous en téléphonant au 04.74.84.54.69.

Le **club des Fils d'Argent** a tenu son assemblée générale début janvier. Le bureau a présenté le bilan moral et le bilan financier qui ont été approuvés à l'unanimité.

Comme il est d'usage, la réunion s'est terminée autour d'un repas au cours duquel, pour célébrer les anniversaires, le président a remis une plante aux dames et une bouteille aux messieurs .



REGLES DE RESPECT DU VOISINAGE

Avec l'arrivée des beaux jours, l'envie légitime de profiter de la nature et de la vie en extérieur ne doit pas faire oublier à chacun d'entre nous que cette grande chance que nous avons de bénéficier d'un environnement agréable s'accompagne de règles de civisme élémentaires permettant de respecter la tranquillité du voisinage. Aussi, voici quelques rappels de ces règles, qui si elles sont respectées, évitent des conflits bien regrettables entre voisins.

Nuisances sonores

L'usage des engins de jardinage, tondeuse à gazon ou autre à moteur, dans ou à proximité des zones habitées est interdit :

- * tous les samedis et lundis fériés avant 8h30 et après 20 heures
- * tous les dimanches et jours de fêtes légales avant 9 heures et après 12 heures
- * les jours ouvrables avant 7 heures et après 20 heures

Brûlage des déchets verts et déchets ménagers

- Le brûlage à l'air libre des déchets verts et des déchets ménagers, que ce soit sous forme de tas ou en incinérateur individuel est interdit par le règlement sanitaire départemental. Considéré comme nocif à la santé et polluant, ce brûlage, outre les nuisances toxiques, provoque des fumées bien désagréables lorsqu'on veut profiter du bon air.

- Par déchets verts, on entend les éléments issus de la tonte des pelouses, taille de haies et d'arbustes, résidus d'élagage ; pour éliminer les déchets verts, les particuliers doivent utiliser les moyens mis à leur disposition : déchèterie ou compostage.

Empiètement de la végétation sur le domaine public

Le printemps et l'été sont des périodes naturelles du développement des arbres et arbustes. Chaque propriétaire est tenu de ne pas les laisser empiéter sur le domaine public et ainsi provoquer gênes pour les riverains et souvent dangers pour la circulation des piétons ou véhicules en tous genres.

Divagation des chiens

Il arrive que des chiens errent dans la commune et représentent un danger pour les personnes (morsures, accidents de circulation) et les biens. Rappelons que chaque propriétaire est entièrement responsable de son chien, des accidents et dégâts que celui-ci peut provoquer. (Extrait de l'arrêté préfectoral datant du 3 novembre 1995.)

Ambrosie

D'année en année l'ambrosie prolifère et prend de l'ampleur. Les pollens de cette plante génèrent de sérieuses allergies chez de nombreuses personnes. Un arrêté préfectoral du 20 juillet 2000 stipule que les occupants (propriétaires, locataires...) sont tenus de prévenir la pousse des plants et de nettoyer et entretenir tous les espaces où pousse l'ambrosie.

La commission agriculture et environnement vous propose la mise en place de demi-journées d'arrachage sur différents secteurs de la commune pendant le mois de juin. Celles et ceux qui sont intéressés peuvent prendre contact avec les membres de la commission lors du marché, le 22 avril, ou bien en mairie.

À propos des élections, carte d'électeur, vote par procuration.....

- La réédition des **cartes d'électeur** s'effectue au mois de mars. Les cartes seront distribuées début avril.
- Le **vote par correspondance** a été abrogé par la loi du 31 décembre 1975. Il ne subsiste plus que pour l'élection de l'assemblée des français de l'étranger et ne concerne plus les autres élections en particulier la présidentielle.
- **Vote par procuration** : Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent le jour des élections, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous.

L'électeur qui choisit est le **mandant**, l'électeur qui vote à sa place est le **mandataire**

La procuration est établie sans frais, pour un scrutin déterminé, pour l'un des deux tours ou pour les deux .

L'**autorité locale** habilitée est soit le **tribunal d'instance**, soit le **commissariat de police**, soit la **gendarmerie**. Les résidents à l'étranger s'adresseront au **consulat** ou à l'**ambassade de France**.

La procuration peut être établie tout au long de l'année ; cependant les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant la date du scrutin afin que la procuration puisse être acheminée en Mairie et au mandataire en temps utile.

Démarches : le mandant doit se présenter personnellement et être muni d'une pièce d'identité et d'une déclaration sur l'honneur précisant la nature de son absence.

Les Officiers de Police Judiciaire compétents se déplacent à la **demande écrite** des personnes dont l'état de santé ou physique ne leur permet pas de se déplacer.

Le **mandataire** est l'électeur qui vote à la place du mandant ; il doit jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la **même commune** que le mandant ; le choix du mandataire, s'il répond aux conditions précitées, est entièrement libre.

Le mandataire ne reçoit plus de volet de procuration. Il ne peut pas disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France.

Quelques événements en photographie.



Le bureau du sou des écoles remercie tous les parents qui ont participé à la préparation et à la distribution des **bugnes**, ainsi que tous les habitants de la commune qui nous ont réservé leur meilleur accueil.

L'argent récolté servira à financer en partie la classe découverte du cycle 3 (CE2 au CM2).

Les enfants devraient partir au mois de mai dans la Drôme provençale, à la Motte-Chalancon, au centre de séjour du Val d'Oule.

Encore un grand merci à tous de la part des enfants qui vous donnent rendez-vous le vendredi 29 juin pour leur kermesse, avec en plus cette année, concours de pétanque en soirée !



Il y a un Primarettois et une Primarettoise dans les rangs des **Sapeurs Pompiers Volontaires**, en témoignent ces photos prises lors de la cérémonie des Vœux au Centre de Secours de Beaufort. Félicitations à vous deux.



"Ça bouge à la **Poste**", on change la Boîte à lettre, mais on garde notre Postière !

A consommer sans modération : **Le tri sélectif** par apport aux points de collecte, soit le nouveau, soit l'ancien en cours de transformation pour être encore plus accessible



Nouveau Point d'Apport Volontaire



réaménagement de l'ancien PAV



Lieu d'Accueil Enfants Parents

la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire vous propose un **Lieu d'Accueil Enfants Parents** (LAEP) pour les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un adulte (parents, grands parents). C'est un espace d'écoute, d'échange et de parole entre parents, enfants et accueillants.

Deux accueillants sont présents et disponibles pendant toute la durée de l'accueil. Le lieu est gratuit, anonyme et confidentiel. Sans inscription, vous pouvez venir au rythme que vous souhaitez....Le **mercredi de 9 h 30 à 11 h 30** à l'espace François Mitterrand de Beaurepaire (situé entre le pôle Petite enfance et le Centre Social de L' Île du Battoir).

Remerciements

Les reproductions des coupures de presse publiées dans le Bulletin Municipal de fin d'année nous ont aimablement été fournies par Yvan POURCHERE, correspondant de presse pour le Dauphiné Libéré. Qu'il soit ici remercié puisque nous avons oublié de le faire au mois de décembre.

Pour tout ce qui concerne les publications dans la presse locale vous pouvez prendre contact avec lui, soit par téléphone au 06.32.65.12.73 ou par mail : yvan.pourchere@orange.fr

Avez-vous vu les cigognes cette année sur Primarette ? Elles se sont reposées dans "la plaine" début mars et la presse était là !!



Sur votre agenda du prochain trimestre :

Les événements proposés ci-dessous sont extraits du calendrier prévisionnel des associations de Primarette auprès desquelles il convient de vérifier si ces manifestations sont maintenues.

Avril

Sa 21 : FCC : repas dansant à 20h à Beaurepaire

Di 22 : Elections Présidentielles + Marché des producteurs et vente de fleurs

Ve 27 : CDFP : Veillée Salle animation



Mai

Ma 1 ou Sa 5 et Di 6 : CONSCRITS : Tournée de muguet

Di 6 : ACCA : Assemblée Générale

Di 6 : Elections Présidentielles

Ma 8 : commémoration à 10h45

Sa 12 : Ripatons et Bartifelles : Bal folk + stage l'après midi

Di 13 : CDFP : randonnée VTT équestre et pédestre

Ve 25 : FCC : soirée improvisation SPAR

Ve 25 : FNACA : concours départemental de boules à Péage de Roussillon



Juin

Di 10 : CDFP : sortie mer

Di 10 et Di 17 : Elections législatives

Ve 15 : FCC : concours de pétanque en nocturne à Poussieu

Ve 29 : SOU des ECOLES : Kermesse

Sa 30 : CONSCRITS : Pétanque en semi nocturne



Etat Civil.

Naissances :

EYNARD Aubin, 2165, route de Champier, né le 30 décembre 2011 à Vienne (38).

DALLARD Yann, Kévin, 40, rue de la Nicolière, né le 31 décembre 2011 à Vienne (38).

Mariages :

Erratum : Dans votre Infos-Mairie n° 41 et dans le Bulletin Municipal de fin d'année, il fallait lire : Yoann **GIRAUD** et Julia **ANGLADE**, de Primarette, le **18 juin** au Grand Serre et non le 18 juillet.

Décès :

APPRIEUX Robert, 77 ans, chemin de la Martinière, décédé le 28 décembre 2011.